

Adresse des pharmaciens de l'hôpital militaire de Givet (Ardennes) qui déposent sur l'autel de la patrie 350 livres de salpêtre, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des pharmaciens de l'hôpital militaire de Givet (Ardennes) qui déposent sur l'autel de la patrie 350 livres de salpêtre, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 617;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27531_t1_0617_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

18

La commune et la Société populaire d'Artenay (1) applaudissent aux travaux de la Convention, demandent l'échange des prisonniers, annoncent une grande quantité d'argenterie provenant des églises, et présentent les images des martyrs de la liberté, à la place des hochets de la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

19

Les pharmaciens de l'hôpital militaire de Givet (3) déposent sur l'autel de la patrie 350 liv. de salpêtre; ils arment à la fois et soulagent les défenseurs de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Givet, 25 flor. II] (5).

« Législateurs,

Les momens qui nous restent après avoir travaillé au soulagement et à la guérison des défenseurs de la patrie, nous les employons à extraire de la terre la matière première de la foudre qui doit frapper tous nos ennemis. Nous déposons sur l'autel de la patrie 350 livres de salpêtre, que nos mains ont préparé et qui ne coûte rien à la République pour la fabrication. Nous espérons avant peu en offrir encore autant.

Recevez nos félicitations, Législateurs, sur l'attitude majestueuse que vous n'avez cessé de tenir dans tous les momens orageux où la représentation nationale courait les plus grands dangers; et lorsque le peuple était menacé de l'asservissement le plus honteux; continuez, achevez le grand et sublime ouvrage, chef d'œuvre de la raison et de la philosophie! L'univers entier vous admire, le burin de l'immortalité transmettra vos noms d'âge, en âge, et les générations les plus reculées ne cesseront de vous rendre des actions de grâce et d'admirer vos vertus et votre courage.

Vous avez, Législateurs, déjoué les conspirations, anéantisés les conspirateurs. Que le sommet de la Montagne lance constamment la foudre et qu'elle frappe sans pitié tous les ennemis intérieurs du peuple français.

Quant à ceux de l'extérieur, ils disparaîtront devant nos légions comme la rosée disparaît aux premiers rayons du soleil; le sol de l'Europe sera délivré de tous les tyrans qui le désolent et toutes les nations, à l'exemple du peuple français, recouvriront (*sic*) leurs droits, seront heureuses, jouiront de la liberté, de l'égalité, bonheur qui ne peut être apprécié que par l'homme vraiment libre.

(1) Loiret.

(2) P.V., XXXVIII, 110. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t) et 11 prair. (2^e suppl^t); *Mon.*, XX, 563.

(3) Ardennes.

(4) P.V., XXXVIII, 110. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t) et 11 prair. (2^e suppl^t); *M.U.* XL, 103; *Mon.*, XX, 563; *J. Fr.*, n^o 609; *Ann. R.F.*, n^o 178.

(5) C 306, pl. 1155, p. 6.

En attendant cet heureux moment nous ne cesserons de travailler à la fabrication du salpêtre, nous avons juré de ne nous reposer que lorsque le dernier des tyrans sera anéanti. S. et F.»

LECLERCQ (*pharmacien en chef*), GODIN.
ATHÉNAS, HYARCHAL.

P.S. — Nous nous disposions à envoyer le salpêtre franc de port à sa destination lorsque, la Société populaire s'en est emparée pour l'envoyer au district de Roclibre (1), avec celui qui a été préparé dans la commune.

(*Applaudissements*).

20

Le Comité de surveillance de Ceyzérieux (2) instruit la Convention de son organisation définitive (3).

Il félicite la Convention sur la découverte de la conspiration des Hébert et des Ronsin, sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste (4).

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public.

21

L'agent national près le district du Millou (5), fait passer l'état des communes qui ont fourni des objets d'habillement et d'équipement pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Millou, 16 flor. II] (7).

« Plusieurs communes de ce district auquel la prospérité de la République tient vivement à cœur, viennent d'en donner des nouvelles preuves en versant dans l'un de ses magasins, 511 paires de souliers. Je te prie d'en mettre la liste sous les yeux de la Convention nationale, en lui faisant remarquer que la petite commune d'Aguessac s'est distinguée dans ces offrandes patriotiques, en donnant 30 paires de souliers, et l'habillement et équipement complet d'un volontaire. S. et F. Vive la République ».

ROUVELEC.

[Etat des dons].

paire
souliers

Commune de Millou	237
Commune d'Aguessac	30
En outre la commune d'Aguessac a de plus donné l'habillement et équipement com- plet d'un volontaire	

(1) Rocroi, Ardennes.

(2) Ain.

(3) P.V., XXXVIII, 110.

(4) B⁴ⁿ, 10 prair (1^{er} suppl^t).

(5) Aveyron.

(6) P.V., XXXVIII, 110. B⁴ⁿ, 9 prair. (suppl^t) et 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(7) C 304, pl. 1134, p. 12 (1 et 2).